

Exclusive Selection

Assistance Personnes

- **frais médicaux illimités** à l'étranger (sans franchise) et frais de rapatriement **illimités**
- **suivi médical en Belgique suite à un accident à l'étranger** jusqu'à € 6 250
- couverture des sports motorisés
- couverture catastrophe : prolongation de séjour jusqu'à € 600/pers.
- prolongation ou amélioration de séjour pour raisons médicales
- **dédommagement moral** à partir de 2 jours **d'hospitalisation** à l'étranger : € 50 par jour
- retour anticipé pour motifs impérieux
- frais de recherche et de secours jusqu'à **€ 6 250**
- remboursement du **ski-pass, des activités sportives réservées et du matériel loué**, en cas de rapatriement ou d'hospitalisation

Assistance Véhicules

- en Belgique à partir de 10 km du domicile et dans toute l'Europe
- dépannage et remorquage
- rapatriement du véhicule, des passagers, des bagages, des animaux domestiques
- envoi de pièces de rechange
- assistance juridique
- transport des passagers assurés
- caravane et remorque couvertes

Home Assistance

- assistance en cas de dégâts au domicile
- frais de serrurier
- service d'information

Annulation

Remboursement des frais d'annulation ou de modification du voyage jusqu'à € 10 000 en cas de:

- **maladie y compris maladie préexistante**, accident, décès de l'assuré, conjoint, parent ou compagnon de voyage
- suicide d'un membre de la famille
- décès du chat, chien ou cheval
- dégâts au domicile
- licenciement
- divorce ou séparation de fait
- expulsion du logement en location
- vol des documents d'identité ou visa, refus du visa
- adoption
- transplantation d'organe
- **annulation de l'événement culturel ou sportif** faisant l'objet du séjour
- annulation de votre cérémonie civile

Voyage de compensation

- bon à valoir sur un prochain voyage en cas de retour anticipé, jusqu'à € 10 000

Bagages

- dédommagement jusqu'à € 2 000 en cas de : vol, endommagement, perte ou remise tardive par les transports publics
- GSM, laptop et matériel de sport couvert
- intervention dans les achats de première nécessité en cas de retard de livraison à l'étranger

Capital Accident de Voyage

- indemnisation jusqu'à € 12 500 par personne en cas de décès et d'invalidité permanente suite à un accident à l'étranger